

Le point sur...

La Journée d'échanges et de réflexion « Violence armée, sécurité et développement » (Paris, le 30 novembre 2010)

www.diplomatie.gouv.fr

UN HABITAT
FOR A BETTER URBAN FUTURE

Le programme Safer Cities

Lancé en 1996 par ONU-Habitat, Safer cities est l'unique programme des Nations Unies mené en commun avec les maires.

Fondé sur une démarche partenariale (autorités locales et société civile), il a pour but de renforcer la sécurité en milieu urbain, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Il promeut une démarche mêlant politiques de répression, de prévention et d'urbanisme.

La France apportera son soutien financier à la mise en place du programme en 2011 dans trois villes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.



Chaque année, on estime à **740 000** le nombre de décès dus à cette dernière (relevant pour un tiers de conflits et pour les **deux tiers de la criminalité**). Son coût humain et matériel freine le développement des pays.

Le MAEE (Mission de la gouvernance démocratique) a organisé le 30 novembre 2010 une journée d'échanges et de réflexion consacrée à la **violence armée, sécurité et développement**. La volonté de la communauté internationale de s'emparer du sujet de la réduction de la violence armée et de son impact sur le développement économique et social correspond à une prise de conscience récente des pouvoirs publics de la nécessité de traiter les enjeux de sécurité et de développement de manière mieux coordonnée et plus inclusive.

Ce qu'il faut savoir

« La violence armée est l'emploi intentionnel et illégitime de la force à travers l'utilisation d'armes ou d'explosifs contre une personne, un groupe, une communauté ou un Etat et qui porte atteinte à la sécurité des personnes et nuit au développement durable ». (OCDE 2009, « Conflit et fragilité, Réduire la violence armée, permettre le développement », via Small Arms Survey.)

■ Chaque année, la violence armée fait 740 000 victimes (2000 par jour), pour la plupart civiles, soit l'équivalent des décès dus au paludisme. Elle est la quatrième cause de mortalité pour la tranche d'âge 15-44 ans.

■ Les pertes économiques causées par la violence armée criminelle (hors conflit) sont estimées à 163 milliards de dollars par an.

■ Entre 600 et 875 millions d'armes légères et de petit calibre sont en circulation dans le monde. 400 millions sont détenues illégalement.

■ D'ici 2030, les villes du Sud abriteront 4 milliards d'habitants, dont 2 milliards dans des bidonvilles, propices au développement de la violence armée.

■ La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement est compromise par la violence armée. Selon la Banque mondiale, les Etats en conflit ou en situation de fragilité se situent à seulement 10 % de l'objectif 1 (réduction de l'extrême pauvreté et de la faim), 45 % de l'objectif 2 (éducation primaire pour tous) et 14 % de l'objectif 5 (amélioration de la santé maternelle).

L'approche française de la violence armée

Comme l'indique la **Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement de 2006**, dont la France est signataire, la violence armée constitue aussi bien une conséquence qu'une cause du sous-développement. Ceci suppose d'aborder toute stratégie de réduction du phénomène sous les angles complémentaires du maintien de la sécurité, de la prévention et du renforcement de la gouvernance institutionnelle :

■ Phénomène multidimensionnel, réponse intégrée

La **multiplicité des causes** (sociales, institutionnelles...), des **acteurs** (gangs, milices politiques, forces institutionnelles usant abusivement de leurs armes, entreprises de sécurité privées, réseaux criminels transnationaux) et l'« **hybridation** » des formes de violence (délinquance, criminalité organisée, violence politique, conflit armé...) brouillent les grilles de lecture classiques des conflits et violences inter-personnelles.

Cette imbrication des acteurs et des niveaux ainsi que la diversité

des facteurs, des conséquences et des motivations des groupes armés conduisent à privilégier une approche transversale du problème, centrée sur le renforcement des capacités de l'Etat à l'échelle nationale (contrôle du territoire, lutte efficace contre la criminalité, exercice de la justice) et locale (politique urbaine, implication des communautés).

■ Conjuguer approches répressives et préventives

Si des actions opérationnelles à court terme sont nécessaires pour enrayer les circuits illicites, la lutte contre la violence armée ne saurait se limiter à des actions répressives. **La prévention, inscrite dans la durée, doit jouer un rôle central.** Elle mêle actions à court (embargo sur les armes), moyen (actions économiques et sociales mettant l'accent sur la réinsertion) et long terme (réaménagement du tissu urbain...).

■ Intégrer l'échelon local comme maillon indispensable des politiques publiques de prévention et de développement

Les institutions locales, dont la légitimité et la proximité avec les citoyens contribuent au renforcement de l'action publique, sont un échelon décisif de la lutte contre la violence armée urbaine. Les **villes** du Sud, pour contenir le phénomène de la violence armée, mettent en place des politiques élaborées de manière participative. Celles-ci permettent de réformer l'Etat, de donner à la société les moyens de repenser son propre mode de gestion et de s'approprier le modèle de gouvernance qui corresponde le mieux à ses défis. Dans les **campagnes**, l'absence des services régaliens de l'Etat mène également à l'abandon des populations face aux acteurs de la violence armée.



Entrée du lycée Alexandre Dumas, Lycée français à Port-au-Prince (Haïti) © F. de la Mure / MAEE

- ➔ **Déclaration de Genève** : www.genevadeclaration.org
- ➔ **OCDE** : <http://browse.oecdbookshop.org>
- ➔ **ONU-Habitat** : <http://www.unhabitat.org/>

Direction de l'économie globale et des stratégies du développement
Mission de la gouvernance démocratique

Contact : Charlotte Denise – charlotte.denise@diplomatie.gouv.fr
William Charrier – william.charrier@diplomatie.gouv.fr
27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15

